

Règlement d'appel à candidatures

Fourniture d'assemblages de piles lithium et batteries lithium-ion

Dates clés

Déposer ma candidature

Avant le 05/10/2026 à 16h00

Informations utiles

Profil acheteur

PLACE

Référence de la consultation

N°261000131

Pli électronique

Obligatoire

Signature électronique

Autorisée

SOMMAIRE

01

Découvrir le projet

Qui sommes-nous ? Quel est notre besoin ? Comment est organisée cette consultation ?

02

Prendre connaissance du dossier

Quel est le contenu du dossier ? Comment poser des questions ?

03

Comprendre le processus de sélection

Quelles sont les conditions pour participer ? Quels sont les critères de choix des offres ?

04

Répondre au marché

Quels documents remettre ? Où les déposer ? Peut-on répondre à plusieurs ?

1. Découvrir le projet

1.1 Présentation de l'acheteur

Cette consultation est lancée par l'**Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)**, établissement public industriel et commercial, chargé de connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable.

Pour plus d'informations : <https://www.ifremer.fr>

1.2 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture d'assemblages de piles lithium et batteries lithium-ion.

Il permet de commander à son titulaire, à titre principal, la conception, la qualification et la fourniture des assemblages référencés au marché.

Il permet également de commander, à titre complémentaire :

- La conception, la qualification et la fourniture de nouveaux assemblages non référencés au marché ;
- La fourniture de piles simples référencées au marché ;
- La fourniture de piles simples non référencées au marché ;
- La conception, la qualification et la fourniture de packs rechargeables non référencés au marché ;
- La conception, la qualification et la fourniture de chargeurs non référencés au marché.

1.3 Présentation de la consultation

Type de marché	Fourniture
Procédure	<u>Procédure avec négociation</u>
Forme du marché	Accord-cadre à bons de commande
Décomposition du marché	Marché non alloti
Prestations optionnelles	Variantes imposées : non Tranches optionnelles : non Prestations supplémentaires éventuelles : non

2. Prendre connaissance du dossier

2.1 Vérifier le contenu du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)

Le dossier DCE de ce marché comprend les documents suivants :

- Le présent **règlement d'appel à candidatures**
- **Le formulaire de candidature** (à remettre pour le dépôt d'une candidature)
- **Les pièces contractuelles du marché :**
 - Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
 - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe 1 : caractéristiques techniques des assemblages
- **Les documents qui seront à remettre par les seuls candidats admis à déposer une offre (phase 2), transmis pour information :**
 - L'acte d'engagement ;
 - Le bordereau des prix unitaires ;
 - Le mémoire technique.

Les documents transmis en phase candidatures pourront être modifiées pour la phase offres, **à condition que les modifications apportées ne soient pas substantielles.**

Lors du téléchargement du dossier, nous vous recommandons vivement de vous **identifier**, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

2.2 Poser des questions

Le candidat peut poser des questions à l'acheteur, via le profil acheteur sur PLACE.

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, le candidat doit obligatoirement poser sa question sur la plateforme de dématérialisation.

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : cellule.marche@ifremer.fr

2.3. Télécharger les compléments d'informations

L'acheteur répond aux questions posées et/ou transmet des informations complémentaires et/ou des corrections en modifiant le DCE mis à disposition sur le profil acheteur.

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation, néanmoins **le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel.** Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

3. Comprendre le processus de sélection

Conformément au 1° et au 3° de l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique, le marché est passé selon une procédure avec négociation, dans la mesure où :

- le besoin ne peut être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles ;
- le marché comporte des prestations de conception.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

3.1. Les étapes de la procédure avec négociation

La procédure avec négociation se déroule en deux phases.

- **Phase 1 : sélection des candidats admis à présenter une offre**

3 candidats pourront être admis à présenter une offre, en fonction des critères de sélection des candidatures précisés à [l'article 3.3](#).

En cas d'insuffisance de candidatures admissibles, le nombre des candidats admis pourra être minoré, un seul candidat pourra alors être suffisant pour entamer la phase des offres.

Une candidature admissible est une candidature régulière qui reçoit une note supérieure à 10/20.

Les candidats non retenus seront informés de la décision les concernant.

- **Phase 2 : Sélection de l'offre retenue**

Une invitation à soumissionner sera adressée simultanément aux candidats retenus. La date limite de réception des offres sera fixée dans un délai qui ne pourra être inférieur à trente jours à compter de la date d'envoi de l'invitation à soumissionner.

Les offres initiales pourront faire l'objet de négociations. L'Ifremer pourra demander à chacun des candidats admis aux négociations de compléter, de préciser voire de modifier leur proposition sans pour autant que lesdits compléments, précisions ou modifications emportent un changement fondamental de l'offre initiale du candidat.

Les dispositions ouvertes à la négociation seront notamment les suivantes : les modalités d'exécution des prestations, les caractéristiques techniques et financières des offres.

Le cas échéant, les conditions définitives de négociation seront précisées par courrier aux candidats retenus. Il est précisé que :

- Au cours de la ou des négociation(s), le pouvoir adjudicateur négocie avec les candidats retenus le contenu de leur offre ainsi que tous les aspects du marché, aussi bien fonctionnels, techniques, méthodologiques, juridiques que financiers ; à l'exception des exigences minimales et des critères de sélection des offres.
- Les négociations se dérouleront dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement des candidats et du respect du secret industriel et commercial.
- Au cours de la négociation, le pouvoir adjudicateur assure l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires. À cette fin, il ne donne pas, de manière discriminatoire, d'information susceptible d'avantager certains soumissionnaires par rapport à d'autres. Il informe par écrit tous les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été éliminées de

tous les changements apportés aux spécifications techniques ou aux autres documents de marché, autres que ceux qui définissent les exigences minimales.

- L’Ifremer s’interdit de communiquer aux autres candidats des solutions ou informations confidentielles communiquées comme telles par un candidat dans le cadre de la discussion, sans l’accord de celui-ci. Il appartiendra aux candidats de préciser les éléments de leur proposition qui relèvent de la confidentialité.
- Des réunions de négociation pourront être organisées avec chaque candidat au cours de la période des négociations. Elles feront l’objet d’un compte-rendu écrit. La durée des négociations sera équitable entre les candidats. L’ordre de passage sera celui du dépôt des plis contenant les offres.

Les candidats seront invités à remettre leurs nouvelles offres sur la base des négociations.

Plusieurs phases de négociation pourront être menées dans les conditions précitées. Dès lors qu’il estime que la négociation est arrivée à son terme, l’Ifremer en informe les candidats qui ont participé à toutes les phases des négociations et les invite à remettre leur offre finale.

L’offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères énoncés à l’[article 3.3](#).

3.2. Tenir compte des critères de jugement des candidatures

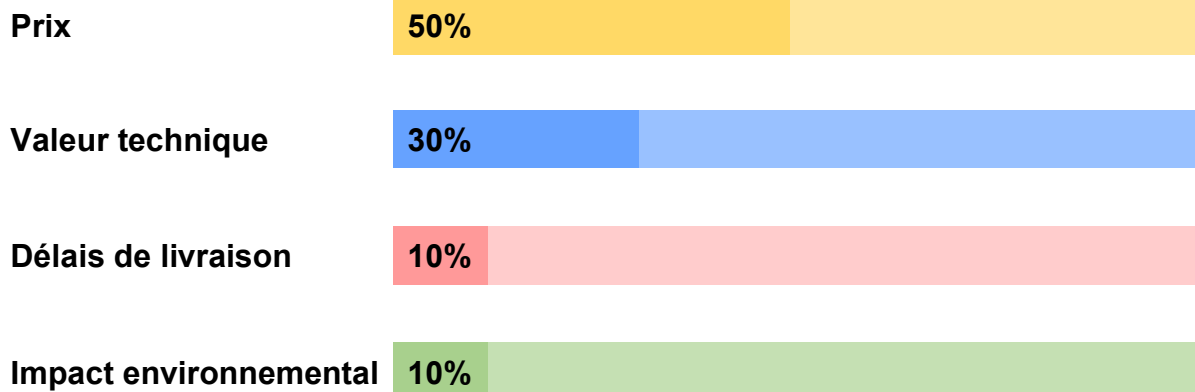
L’acheteur retiendra les trois candidatures arrivant en tête du classement. Chaque candidature sera notée sur 20 points en application des critères de sélection suivants :

Critère	Poids	Description
Critère 1 : Expériences professionnelles	40%	Expérience dans la réalisation de prestations similaires à l’objet du marché
Critère 2 : Capacités professionnelles	30%	Moyens humains disponibles pour la réalisation des prestations de conception
Critère 3 : Capacités techniques	30%	Moyens techniques disponibles pour la réalisation des prestations

Une candidature pourra être écartée si ses capacités financières sont jugées insuffisantes pour assurer la réalisation des prestations, à savoir si la moyenne des chiffres d’affaires réalisés au cours des trois derniers exercices est inférieure à 200 000 €.

3.3. Tenir compte des critères de sélection des offres

L’acheteur retiendra l’offre du candidat arrivant en tête du classement réalisé à partir des critères de sélection suivants :



Calcul de la note prix

La note prix est calculée sur 20 points. La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant de détail quantitatif estimatif le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$NP = 20 \times (\text{montant HT le moins disant} / \text{montant HT de l'offre analysée})$$

Le détail quantitatif estimatif suivant est appliqué pour le calcul de la note prix, en tenant compte des tarifs sans reprise des piles usagées :

Référence	Unité de commande	Quantité estimée
1	Lot de 10 unités	6
	Lot de 20 unités	7
1.1	1 unité	5
2	1 unité	10
3	1 unité	10
4	1 unité	5
5	1 unité	10
5.1	1 unité	10
5.2	1 unité	10
6	1 unité	10
7	1 unité	20
8	1 unité	20
9	1 unité	5
10	1 unité	5
11	1 unité	10
12	1 unité	10
13	1 unité	5
14	1 unité	5
16	1 unité	5
17	1 unité	5
18	1 unité	5
19	1 unité	5
20	1 unité	5
21	1 unité	5

Calcul de la note valeur technique

La note relative à la valeur technique est notée sur 20 points en application des sous-critères suivants :

Sous-critères n°1 – Process de fabrication (4 points)

Sous-critères n°2 – Procédures de conception et qualifications (4 points)

Sous-critères n°3 – Moyens mis en œuvre pour garantir les approvisionnements (4 points)

Sous-critères n°4 – Méthode mise en place pour le suivi des commandes (4 points)

Sous-critère n°5 – Organisation du service après-vente (4 points)

Une note technique inférieure à 10/20 sera éliminatoire.

Calcul de la note délai de livraison

La note délais de livraison (ND) est notée sur 20. Elle est attribuée en faisant la moyenne des notes attribuées pour la fourniture de chaque référence du bordereau des prix, et pondérées par rapport aux quantités du DQE indiquées pour ces références, en application de la formule suivante :

$20 \times (\text{délai le plus court proposé} / \text{délai proposé par l'offre analysée})$

Calcul de la note impact environnemental

La note relative à l'impact environnemental sera attribuée au regard des actions mises en œuvre par le candidat pour réduire l'impact environnemental des prestations, notamment, par exemple, au regard des facteurs suivants :

- Pourcentage de matériaux recyclés dans la composition des piles fournies ;
- Traçabilité des matériaux (certification ISO 14001).

Les actions présentées doivent être concrètes et vérifiables.

3.5. Conflit d'intérêt

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

4. Répondre au marché

4.1. Candidater individuellement ou à plusieurs

Le candidat peut présenter une réponse seul ou accompagné d'autres opérateurs économiques. En cas de réponse à plusieurs, le candidat peut choisir de répondre en co-traitance (groupement d'entreprises) et/ou avec de la sous-traitance. L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, le mandataire du groupement est obligatoirement solidaire.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Possibilité de présenter pour le marché public plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

4.2. Constituer mon dossier de réponse (phase candidature)

Langue : Français // Monnaie : Euros.

Le candidat doit fournir les documents suivants, dans un même pli :

Dossier « Candidature »
☐ Formulaire de candidature complété et signé ▪ Partie 1 : à compléter par le candidat seul ou le mandataire du groupement ▪ Partie 2 : à compléter par chaque cotraitant/sous-traitant
☐ Annexes spécifiques du candidat identifiées dans le formulaire de candidature

En l'absence d'un de ces documents, l'acheteur peut rejeter une offre : elle ne sera pas analysée.

4.3. Constituer mon dossier de réponse (phase offres)

Les seuls candidats retenus devront fournir les documents suivants, dans un même pli :

Dossier « Offre »

- ☐ **Acte d'engagement** complété
- ☐ **Bordereau des prix** complété
- ☐ **Mémoire technique** complété.
- ☐ Le cas échéant, une **annexe spécifique** rédigée par le candidat comprenant les remarques éventuelles sur le marché, notamment les aménagements, omissions, contradictions que le candidat a pu déceler dans les pièces du marché ainsi que les dispositions (techniques ou contractuelles) du marché qu'il souhaite négocier.
- ☐ La ou les éventuelles **déclarations de sous-traitance** (DC4) à renseigner et à signer.

4.3. Déposer mon dossier de réponse

Pour déposer votre dossier de réponse (candidature, puis offre), **la transmission du pli électronique se fait exclusivement sur la plateforme PLACE.**

Les plis doivent être transmis **avant la date et l'heure de remise des candidatures ou offres**. Si le téléchargement se termine après, le pli est considéré « hors délai » et n'est pas analysé.

Ce dépôt électronique peut être accompagnée, de manière facultative, d'une **copie de sauvegarde** (sur une clé USB ou sur format papier). Dans ce cas, la copie de sauvegarde doit également parvenir, avant la date et l'heure limite de remise des offres, à l'adresse suivante :

IFREMER
DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde doit être insérée dans une enveloppe fermée précisant le numéro de référence de la consultation, l'intitulé du marché et la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR** ».

4.4. Connaître les résultats de la consultation

A l'issue de l'analyse des offres, l'acheteur informera le candidat du sort réservé à sa réponse. Quelle que soit la décision de l'acheteur, le candidat en sera informé. Si le candidat arrivé en tête du classement ne dispose pas des documents prouvant la régularité de sa situation administrative et fiscale, le marché pourra être attribué au candidat suivant au classement.

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé **au seul candidat retenu** de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous :

- Attestation de vigilance en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation.

Chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre devra également transmettre ces certificats et attestations.

4.5. Calendrier prévisionnel de la consultation

Publicité	01/09/2026
Remise des candidatures	05/10/2026
Invitations à soumissionner	Octobre 2026
Remise des offres	Novembre 2026
Notification	Janvier 2026